



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2024 N°11  
6 février 2024



- Décision du 5 février 2024 relative à la programmation des jours de chômages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024  
\*chômage sur le Canal de la Sarre entre l'écluse n° 18 de Bissert et l'écluse n°27 de Sarreguemines se déroulera entre le 2 mars et le 17 mars 2024 (chômage ajouté)

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.*

*Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

## DECISION

N° 2024/UTI CRR/04

Direction  
Territoriale  
Rhône Saône

Interdisant du 5 février au 31 mars 2024 l'accès au chemin de halage en rive gauche du Doubs sur le territoire de la commune de Besançon

Unités  
Territoriales

Unité Territoriale  
d'Itinéraire  
Canal du Rhône  
au Rhin

La Directrice Territoriale Rhône Saône de VNF ;

Vu le code des transports ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> janvier 2024 portant délégation de signature à Madame Cécile AVEZARD

## DÉCIDE

### Article 1

Afin de permettre les travaux de rénovation de l'écluse 51 de Tarragnoz, l'accès au chemin de halage est strictement interdit en rive gauche du Doubs entre les P.K. 73,360 et 73,660 sur le territoire de la commune de BESANCON du 5 février au 31 mars 2024.

### Article 2

Cette interdiction ne concerne pas les services et entreprises chargées de la sécurisation et des travaux, les véhicules VNF ainsi que les services de secours et d'urgence en cas de nécessité.

### Article 3

La fermeture du chemin de halage sera assurée par l'entreprise chargée des travaux.

### Article 4

Une déviation de l'Euro-vélo 6 sera mise en place par la ville de Besançon.

### Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Lyon, le 2 février 2024

SIGNE  
Frédérique BOURGEOIS  
Directrice Territorial adjointe  
DT Rhône Saône  
VNF

### Diffusion :

- Mairie de Besançon
- Centre exploitation UTI secteur Besançon

2 rue de la Quarantaine 69321 Lyon  
T. 04 72 56 59 00 F 04 72 56 59 01